

Certification et légalité de la filière bois dans le
Bassin du Congo
(AFLEG/FLEGT/Certification)

Ministère de l'Ecologie e du Développement Durable
Paris – 21 juin 2006

Synthèse des travaux du 21/06/06



Plan du compte rendu de l'atelier du 21/06/06

- 1) Un bref rappel des objectifs de l'atelier du 21/06/06 ;
- 2) Un consensus sur les enjeux de gestion durable des forêts du bassin du Congo ;
- 3) Un constat largement partagé sur l'évolution des marchés des bois tropicaux ;
- 4) Une multitude d'initiatives pour promouvoir la légalité au sein du PFBC ;
- 5) Une dynamique prometteuse de certification forestière dans le Bassin du Congo ;

1) Un bref rappel des objectifs de l'atelier du 21/06/06

Les principaux objectifs de l'atelier organisé au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à Paris, la veille de la réunion plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, étaient les suivants :

- Sensibiliser les acteurs du secteur forestier sur les initiatives en cours dans le Bassin du Congo pour la promotion de la gestion durable des forêts et la légalité des bois ;
- Présenter les initiatives sur la promotion de la gestion durable des forêts et de la gouvernance des filières bois conduites par les différents partenaires pour assurer une coordination optimale au sein du PFBC ;
- Promouvoir les systèmes de certification forestière (FSC/PAFC – PEFC) auprès des opérateurs économiques membres de l'IFIA ;

Au terme des travaux, il ressort un certain nombre d'avancées significatives pour une gestion durable des forêts du Bassin du Congo avec :

- Un consensus sur les enjeux de gestion durable dans le bassin du Congo ;
- Un constat largement partagé sur l'évolution des marchés du bois ;
- Une multitude d'initiatives pour promouvoir la légalité au sein du PFBC ;
- Une dynamique prometteuse de développement de la certification dans le Bassin du Congo ;

2) Un consensus sur les enjeux de gestion durable des forêts au sein du PFBC

- L'enjeu de filières bois "durables" pour garantir le développement économique à long terme est largement reconnu par l'ensemble des acteurs du PFBC (Contribution indéniable de ces filières à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté...) ;
- L'enjeu de préservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers, patrimoine commun de l'humanité, avec comme conséquences la nécessité d'allier "exploitation forestière" et "conservation" dans les concessions forestières est également largement partagé par les sociétés privées, les gouvernements, les ONG environnementales de terrain, etc...
- L'évolution constante des filières vers une transformation accrue du bois dans les pays du Bassin du Congo contribue au développement économique des pays d'Afrique Centrale ;
- La prise en compte de ces enjeux de "gestion forestière durable" dans les politiques publiques (Codes forestiers nationaux – Programme Sectoriel Forêt Environnement) et la dynamique régionale COMIFAC/Plan de Convergence Sous Régional est indéniable.

3) Un constat largement partagé sur l'évolution des marchés des bois tropicaux avec :

- des exigences de plus en plus forte de certains marchés en bois issu de forêts gérées durablement voir certifiées (marchés européens / politique achats publics Etats membres UE/ augmentation du nombre de consommateurs écosensibles...);
- des perspectives certaines de diversification dans les modes de valorisation de ces écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (Essences secondaires, PFNL, etc...);
- des possibilités nouvelles de rémunération des services environnementaux rendus par les forêts tropicales humides (Séquestration de CO₂/Cycle H₂O/Protection des sols...);
- des marchés asiatiques qui restent insuffisamment exigeants en terme de légalités et/ou de certification forestière avec, comme conséquence, le développement d'une exploitation forestière à deux vitesses'' selon le marché de destination au détriment des entreprises les plus vertueuses déjà engagées dans les dynamiques d'aménagement durable/certification...

Actuellement, on observe les dynamiques suivantes pour répondre à ces nouveaux enjeux :

- une prise en compte accrue des préoccupations socio/environnementales dans les forêts d'exploitation à travers l'engagement des entreprises formelles dans une démarche progressive d'aménagement durable, d'attestation de légalité puis de certification forestière (FSC et/ou PAFC adossé au PEFC Council);
- une développement d'une multitudes d'initiatives pour la promotion de la légalité et, par conséquent, un besoin accru de coordination / concertation entres les différentes catégories d'acteurs au sein du PFBC (Etats/Partenaires au développement /Entreprises /ONGs...) pour assurer une meilleure efficacité de l'aide apportée;

4) Une multitude d'initiatives pour promouvoir la légalité au sein du PFBC

Des discussions sur les nombreuses initiatives de promotion de la légalité présentées en séance, il ressort les principales conclusions/recommandations suivantes :

- la promotion de la légalité est une responsabilité partagée entre les pays producteurs et les pays consommateurs de bois tropicaux (Cf. exemple du marché asiatique insuffisamment exigeant avec des conséquences néfastes sur la durabilité des filières du Bassin du Congo);
- le besoin accru de coordination / concertation entres les différentes catégories d'acteurs est indéniable pour assurer une meilleure efficacité des moyens allouées aux processus de promotion de la légalité des bois tropicaux;
- l'existence d'un engagement de la majorité des grandes entreprises européennes du secteur formel dans ces dynamiques vertueuses, au coté des autres partenaires (Etats/ONGs/Bailleurs...), semble aujourd'hui irréversible sous réserve que la situation financière de ces entreprises leur permettent de poursuivre les investissements nécessaires à la mise en œuvre de l'aménagement durable et, à terme, de la certification forestière;
- la volonté de plusieurs pays importateurs de renforcer leurs exigences de légalités sur leur propre marché (Règlement du Parlement de l'UE/FLEGT – Etats importateurs du "Nord" qui renforcent leurs exigences dans les achats publics de bois...) contribue significativement à l'amélioration de la gouvernance du secteur forêt/environnement dans le Bassin du Congo.

On a également noté des évolutions positives en terme de renforcement des partenariats entre les différentes catégories d'acteurs de la gestion durable des forêts depuis le lancement du PFBC, avec :

- Une mobilisation accrue du secteur privé qui s'implique aujourd'hui très activement dans les différents processus volontaires d'attestation de légalité (FORCOMS/CAFTN...) ;
- Une volonté affichée des Etats d'Afrique Centrale pour conclure des "accords volontaires de partenariat" avec l'UE dans le cadre du processus FLEGT et, par conséquent, à poursuivre l'amélioration de la gouvernance du secteur forestier dans les prochaines années ;
- Une multiplication des partenariats concrets de terrain entre acteurs privés et grandes ONG environnementales dans le cadre d'une démarche graduel d'aménagement forestier durable, d'attestations de légalités puis, pour certaines entreprises, de certification forestière ;
- des pistes concrètes, trop rapidement évoquées en séance, d'amélioration de la concertation sur les multiples processus de certification de la légalité, autour de l'initiative FORCOMS, pour éviter la confusion sur les marchés des bois tropicaux ;
- la mise en place prochaine d'un cadre de concertation multiacteurs AFLEG/FLEGT (Task Force Afrique Centrale) impliquant étroitement la COMIFAC ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par les processus AFLEG/FLEGT ;
- la mise à disposition par plusieurs partenaires (France/Allemagne/DFID/UE/BM/Secteur Privé...) de moyens humains et/ou financiers conséquents, source de la multitude d'initiatives observées, pour appuyer ces dynamiques aux niveaux régional / national dans le Bassin du Congo.

5) Une dynamique prometteuse de certification forestière dans le Bassin du Congo

Pour répondre à une demande croissante des consommateurs, plusieurs systèmes de certification "crédibles" se développent actuellement assez rapidement dans le Bassin du Congo (FSC/PAFC adossé au système PEFC) sur la base des principes, critères et indicateurs OAB/OIBT.

L'enjeu pour le PFBC (et ses membres) est avant tout de promouvoir le développement de ces systèmes de "certifications crédibles" dans les concessions forestières du Bassin du Congo. Pour sa part, le choix d'un système de certification relève bien d'une décision des entreprises pour répondre à une logique commerciale guidée par les contraintes des différents marchés.

On assiste pour l'instant dans le Bassin du Congo a une accélération prometteuse de la dynamique de certification avec, depuis quelques mois, trois événements majeurs :

- Obtention, début 2006, de la certification FSC pour une concession forestière au Nord de la République du Congo (CIB/KABO : 280 000 ha) ;
- Obtention, fin 2005, de la certification FSC pour une concession forestière au Cameroun (Entreprise WIJMA : 48 000 ha) ;
- Adoption, début mai 2006, du schéma national de certification PAFC Gabon, démarrage immédiat de l'audit pour l'obtention de la reconnaissance par le PEFC Council et lancement déjà programmé des audits pour plusieurs entreprises présentes sur le territoire gabonais.

Il semble également, au vu des interventions des entreprises, bureaux d'études aménagistes (FRM) et ONG environnementales (WWF), que les surfaces certifiées dans le Bassin du Congo devraient augmenter très significativement d'ici fin 2007.